



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

VÉLIZY-VILLACOUBLAY

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
078-217806405-20260603-2190331-AR
Reçu en préfecture le 04/06/2026
Publié le : 04/06/2026

ARRÊTÉ N° ARR_2026_474

Objet : délégation de la fonction d'officier d'état civil à Monsieur Jean-Pierre CONRIÉ, Conseiller municipal délégué aux Finances, pour la célébration d'un mariage le 12 juin 2026

LE Maire de Vélizy-Villacoublay,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L2122-18, L2122-32, et LO2122-4-1,

VU le Code civil, et notamment ses articles 63 à 76,

VU l'élection du Maire en date du 20 mars 2026,

CONSIDÉRANT que le maire et les adjoints sont officiers d'état civil,

CONSIDÉRANT que le Maire peut déléguer par arrêté une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints et à des membres du conseil municipal,

CONSIDÉRANT que Monsieur Jean-Pierre CONRIÉ est Conseiller municipal délégué aux Finances de Vélizy-Villacoublay et détient la nationalité française,

ARRÊTE

Article 1 : Monsieur Jean-Pierre CONRIÉ, Conseiller municipal délégué aux Finances, reçoit délégation de fonctions en qualité d'officier d'état civil pour célébrer, à titre exceptionnel, le 12 juin 2026, le mariage de Madame Carole COHEN avec Monsieur Serge DANIEL.

A ce titre, Monsieur Jean-Pierre CONRIÉ reçoit délégation pour authentifier les copies, procéder à la délivrance et à la signature des actes de mariage, des avis de mentions à transmettre aux mairies de naissance et au registre des mariages.

Article 2 : le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours administratif et/ou d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité auprès du Tribunal administratif de Versailles ou par voie dématérialisée sur le site www.telerecours.fr.

Article 3 : Le présent arrêté sera transmis au Préfet des Yvelines et au Procureur de la République près le Tribunal judiciaire de Versailles.

Pour toute correspondance :

M. le Maire • Mairie • 2 place de l'Hôtel de Ville • BP 50 051 • 78 146 Vélizy-Villacoublay Cedex

Tél. : 01 34 58 50 00 • Fax : 01 34 50 40 92 • relationcitoyens@velizy-villacoublay.fr

www.velizy-villacoublay.fr

Article 4 : Madame la Directrice générale des services de la Commune de Vélizy-Villacoublay est chargée de l'exécution du présent arrêté.

À Vélizy-Villacoublay, le 03 juin 2026



A handwritten signature in blue ink, reading "P. Thévenot", is written over the seal and extends to the right.

Pascal Thévenot
Maire